

GDBAT

Gisement et devenir des déchets bois issus de la construction neuve, de la démolition et de la rénovation du bâtiment

FORET / CONSTRUCTION / AMENAGEMENTS



crédits photos : FCBA – UIPC- UICB

Réalisé par :

Financé par :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession. Pour en savoir plus : www.codifab.fr



L'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) a été créée en 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Plus de 1 000 programmes d'actions collectives ont été financés : promotion technique, communication, valorisation de la forêt française et les multiples usages du matériau bois. Grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire, dite « CVO », est mis en valeur le travail des forestiers, sylviculteurs, opérateurs de la 1^{ère} et une partie de la 2^{ème} transformation, emballages bois inclus ; tous ensemble ils constituent une filière dynamique, innovante et résolument tournée vers l'avenir. Pour en savoir plus : www.franceboisforet.fr



Les déchets bois du bâtiment constituent le premier gisement de déchets bois. Pour autant, les données statistiques disponibles ne permettent pas d'estimer les possibilités de développement du recyclage et de la valorisation énergétique de ces déchets. Dans ce contexte, les organisations professionnelles membres du CODIFAB et de France Bois Forêt (FBF) ont confié à FCBA et Xerfi Specific une étude visant à mieux connaître la gestion des produits de construction bois en fin de vie.

Les objectifs de l'étude sont :

- De quantifier et qualifier le gisement des déchets de produits de construction bois en fin de vie générés par les chantiers de rénovation, de démolition et par la construction neuve,
- De connaître les modalités et la répartition de la valorisation matière, de la valorisation énergétique et de la mise en centre de stockage.

Le périmètre de l'étude comprend la gestion de tous les déchets de bois produits par les entreprises du bâtiment et de la démolition jusqu'à leur valorisation ou leur élimination effective. Cela correspond notamment aux « déchets issus des produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment qui sont produits lors des opérations de construction, de rénovation ou de démolition d'un bâtiment ou d'aménagements situés sur la parcelle d'un bâtiment » tels que définis dans la REP PMCB. Cependant l'étude s'étend au-delà de cette définition puisque les déchets de palettes et de bois de coffrage, étant actuellement présents dans les bennes des chantiers du bâtiment, ont été comptabilisés. Les déchets de seconde transformation des entreprises ont été identifiés lors de l'enquête et mis à part.

Pour atteindre les objectifs fixés, l'étude s'articule autour de quatre grandes étapes :

- La détermination des cibles,

- La conception et le test des questionnaires,
- La réalisation des enquêtes et les entretiens auprès des différentes cibles,
- L'exploitation des résultats et la réalisation des rapports.

Les cibles sont réparties au sein de trois grandes catégories : les producteurs de déchets bois du bâtiment, les gestionnaires de déchets bois du bâtiment et les consommateurs de ces déchets.

Plus précisément, les producteurs de déchets bois concernent les entreprises du bâtiment et les entreprises de déconstruction et démolition. Tous les métiers ont été interrogés : Couverture, Décoration, Plâtrerie, Maçonnerie, Menuiserie, Charpente, Agencement, Électricité, Peinture, Plomberie, Sanitaire, Chauffage et construction de logements bois.

Les gestionnaires de déchets bois du bâtiment comprennent les déchèteries professionnelles, les centres de tri de déchets du bâtiment, les plateformes de valorisation de déchets bois et les déchèteries publiques. Les fédérations représentant les professionnels de la collecte et de la gestion des déchets (FEDEREC, FNADE et SEDDRé) ont permis de mobiliser les plus gros acteurs du secteur. La représentativité est donc très élevée, offrant un degré de fiabilité très important pour le traitement des enquêtes des gestionnaires et permettant par ailleurs de valider les résultats de l'enquête auprès des producteurs.

La base de données du SINOE a permis de récupérer les annuaires nécessaires et toutes les informations pour cibler les plus gros centres de collecte parmi les déchetteries publiques.

Enfin, les consommateurs de déchets bois du bâtiment sont les acteurs de la valorisation énergétique et matière. Il s'agit des fabricants de panneaux, des cimenteries, et des installations de valorisation énergétique. Les fédérations ont joué un rôle prépondérant dans l'approche menant aux résultats les plus fiables possibles. En effet, les échanges auprès de l'UIPP, du SFIC et de l'ATILH sur les flux entrants de déchets ont permis de valider les différents exutoires des producteurs de déchets de bois du bâtiment et de consolider les réponses des gestionnaires à l'enquête.

Après enquêtes et analyses, le gisement total de déchets de bois représente en 2019 plus de 2,3 millions de tonnes brutes provenant des chantiers de construction neuve, de rénovation, et de la démolition. Ce chiffre exclut les déchets d'atelier mais comprend les chutes de chantier, les palettes et les bois de coffrage gérés par les producteurs de déchets. Les chantiers de rénovation constituent la principale source de déchets de bois du bâtiment puisque 1,6 Mt en sont issues. Les déchets des entreprises de démolition représentent quant à eux 0,4 Mt, et les déchets de construction neuve 0,3 Mt. Si l'on considère le périmètre du décret n°2021-1941 du 31 décembre 2021 relatif à la responsabilité élargie des producteurs (REP), le tonnage de déchets bois du bâtiment est de 1,989 Mt car les palettes et les bois de coffrage ne sont pas compris dans celui-ci.

2,2 millions de tonnes brutes de déchets de bois du bâtiment sont collectées par les gestionnaires de déchets publics ou privés, et réparties comme suit :

- env. 30% envoyés aux déchèteries publiques : 0,66 Mt ;
- env. 70% envoyés aux gestionnaires privés (déchèteries professionnelles, centres de tri et plateformes) : 1,52 Mt.

Les 100 kt restantes sont soit réemployées/réutilisées, soit envoyées directement en installation de stockage de déchets non dangereux ou en installation de valorisation énergétique.

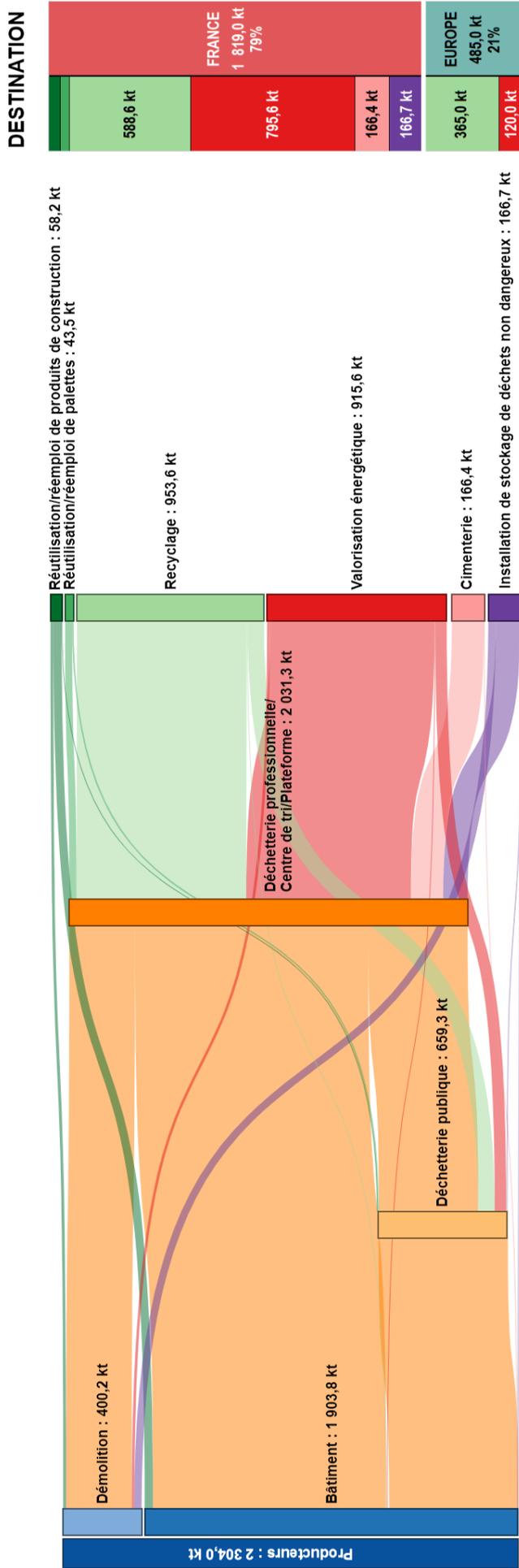
Les 2,3 millions de tonnes brutes de déchets de bois du bâtiment se répartissent finalement entre les différents exutoires finaux selon les tonnages présentés dans le tableau suivant :

Mode de traitement	Tonnage	Répartition
Réutilisation/ré-emploi	100,8 kt	58,3 kt de produits de construction
		42,5 kt de palettes
Recyclage	954,6 kt	365 kt exportées en Europe (Italie et Belgique)
		588,6 kt utilisées en France
Valorisation énergétique	915,6 kt	120 kt exportées en Europe (principalement pays limitrophes)
		715,6 kt utilisées en France
Valorisation en cimenterie	166,4 kt	
Enfouissement	166,7 kt	

PRINCIPAUX RESULTATS

Synthèse / GDBAT - Gisement et devenir des déchets bois du bâtiment

Le graphe suivant illustre les flux de déchets et les exutoires.



Le gisement total de déchets de bois représente en 2019 plus de 2,3 millions de tonnes brutes provenant des chantiers de construction neuve, de rénovation, et de la démolition. Si l'on considère le périmètre du décret n°2021-1941 du 31 décembre 2021 relatif à la responsabilité élargie des producteurs (REP), le tonnage de déchets bois du bâtiment est de 1,989 Mt car les palettes et les bois de coffrage ne sont pas compris dans celui-ci.

Le taux de valorisation matière est de 44,5%, 42% de recyclage et 2,5% de réutilisation/ré-emploi, et le taux de valorisation énergétique égal à 48% (cimenteries comprises). Enfin, l'enfouissement concerne 7,5% des déchets de bois du bâtiment.

Cette phase de quantification du gisement de déchets bois du bâtiment permet d'apporter des éléments dans le cadre de la mise en place de la REP (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment. L'identification des exutoires permet de mettre à jour le scénario de fin de vie des produits de construction bois dans le cadre de la réalisation de FDES, indispensables pour la bonne implémentation de la RE2020 dans la filière forêt bois.